



Les accords économiques et scientifiques de Paris avec des villes étrangères





Les accords économiques et scientifiques de Paris avec des villes étrangères



- ⇒ C'est l'une des priorités de la nouvelle mandature de Bertrand DELANOË. Celui-ci a créé une délégation à l'attractivité internationale qu'il a confiée à Christian SAUTTER, Adjoint au maire de Paris, chargé du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité internationale.
- ⇒ L'ambition : favoriser une dynamique d'échange, d'innovation et d'internationalisation pour les acteurs économiques et scientifiques parisiens.
- ⇒ Les accords contribuent au rayonnement de Paris et à son attractivité. Ils peuvent servir de tremplin pour les acteurs parisiens. Ils peuvent être un levier important pour l'emploi à Paris.



Les secteurs stratégiques



- | |
|--|
| • Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ou <i>high-tech</i> |
| • Les Biotechnologies ou <i>biotech</i> |
| • Les Eco-activités ou <i>greentech</i> |
| • La mode, le design et le luxe |
| • Le secteur financier |
| • L'économie sociale et solidaire |
| • Le tourisme d'affaires et des particuliers |

mais cela n'exclut pas les projets de qualité venant d'autres secteurs



Les villes prioritaires



Les accords existants *

- **Montréal**
- **San Francisco**
- **Shanghai**

Les accords à créer *

- **Brésil : Rio**
- **Inde : Delhi**
- **Chicago**

* Sur le plan économique et scientifique





Exemple 1 : l'accord de coopération Paris-Montréal



Bertrand DELANOË et Gérald TREMBLAY conviennent d'encourager, de soutenir et d'accroître les échanges dans les domaines suivants :

1. Transport et aménagement urbain

2. Design :

- ✓ Intégration du design dans l'aménagement de la ville.
- ✓ Promotion et diffusion du design :
 - Participation croisée aux salons
 - Échanges d'expositions culturelles
- ✓ Artisans et designers créateurs : accueil en résidences de jeunes designers

3. Economie sociale :

Echanges de bonnes pratiques dans le domaine de l'insertion, notamment les outils financiers développant l'économie solidaire et la création d'entreprise.

4. Sciences de la vie :

Coopération en neurosciences, domaine lié aux enjeux du vieillissement de la population.

5. Villes de savoir :

Collaboration entre les établissements de haut savoir des deux villes ainsi qu'entre les structures d'accueil pour les étudiants étrangers.





Exemple 2 : l'accord de coopération Paris-San Francisco



1. Pont numérique Sebastian (10 Gbits):

Mettre cet outil à la disposition des entreprises, chercheurs, professeurs et étudiants, en agrégeant les partenaires publics et privés.

2. Nouveaux outils de coopération économique de type « téléprésence » :

En installant dans chacune des deux villes des dispositifs de visioconférence ouverts aux entrepreneurs : les « *co-working spaces* ».

3. Développement international des PME et des start-up :

Faciliter l'accueil, l'implantation et le développement des PME dans les clusters des deux villes.

4. Echanges d'expertise et de compétences dans le domaine culturel :

Echanger sur des opérations d'envergure telles que « Nuit Blanche », et entre les institutions culturelles dont la Gaieté Lyrique.

Accord renouvelé le 26 janvier 2009 à Paris, pour une durée de deux ans.





Les 5 avantages possibles pour les participants



- ⇒ L'apport d'un « label » institutionnel à des projets
- ⇒ L'ouverture de portes, la facilitation d'accès à un réseau international, institutionnel ou d'affaires.
Notamment s'il y a accompagnement d'un Elu ou d'un responsable dans le déplacement
- ⇒ Arriver de manière groupée à l'international, en équipe avec les partenaires et échanger les expériences
- ⇒ L'aide à la communication. Les meilleurs projets pourront être cités dans le communiqué de presse de la mairie par exemple.
- ⇒ La dimension citoyenne, l'entreprise socialement responsable agissant dans le sens de l'intérêt général.



La méthode



- ⇒ Un appel à proposition ouvert
- ⇒ Nous sommes dans un « *brainstorming* » qui débouchera sur des axes thématiques et des propositions
- ⇒ La condition : que les projets des entreprises, centres de recherche, universités soient de qualité et rencontrent les objectifs de la mairie de Paris et de la Ville partenaire.



Objectifs de notre réunion



- ⇒ Sur quelles thématiques coopérer avec des villes étrangères ?
- ⇒ Quels sont nos points forts à valoriser ?
- ⇒ Quels projets concrets d'entreprises, de laboratoires, d'organismes de formation promouvoir ?